

## Compte-rendu du conseil de l'ED du 19 décembre 2018

**Membres présents :** M. Al-Kharraz, M. Andrieu, S. Asseum, C. Capponi, F. Castel, N. Creignou, P. Ghendrih, E. Godard, J. Liandrat, M. Scholivet, A. Velleret.

**Membres excusés :** F. Béchet, J. Charrier, P. Hubert, M. Ouladsine, J. Pinaton, K. Poutrain.

**Invité :** T. Galloüet

### 1. Approbation du PV du 03/07/2018

#### 2. Informations générales

- La composition de la commission des thèses reste inchangée, dans la commission des finances Marc Daniel est remplacé par Marc-Emmanuel Bellemare.
- Le point sur les finances : la dotation 17K n'a pas été dépensée dans son intégralité, il reste environ 6K. Ceci est dû au fait que cette année nous avons été moins sollicités par les doctorants pour des activités de diffusion et vulgarisation scientifiques. L'aide à la formation s'élève à environ 6K, ce qui est trois fois plus que l'an passé. Nous avons aidé à hauteur de 1000 euros des co-tutelles et la mobilité d'un doctorant pour 350 euros.
- Réinscriptions en 5ème année et plus : 6 demandes cette année. Parmi les 7 demandes faites en 2017, 4 ont soutenu leur thèse en 2018 et 3 ont abandonné.
- Le suivi de thèse est mis en place, c'est encore un peu difficile mais globalement très positif. Il serait souhaitable que les suivis aient lieu avant l'été et l'ED enverra des messages en ce sens. Le conseil décide que ce suivi est requis pour les candidatures sur les postes d'ATER, la direction de l'ED se charge d'en informer les départements.
- Abandons : la direction de l'ED s'inquiète sur le nombre important d'abandons cette année, à tous les niveaux d'avancement de la thèse, également parmi les doctorants bénéficiant de contrats doctoraux. Un membre du conseil fait remarquer que cela semble être une tendance générale, le contrat doctoral est considéré comme un contrat précaire comme un autre, l'incertitude de l'après pèse également.

### 3. Nomination de deux nouveaux membres du conseil

Pour compléter notre conseil il nous manque deux membres extérieurs, choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés. Le conseil décide de nommer Thomas Peel (ancien doctorant de l'ED 184, directeur général de EURA NOVA) et Romain Gemignani (Chef de projets, ENEDIS).

#### 4. **PhD programm**

La politique de l'ED sur la formation reste inchangée. Nous demandons aux doctorants de suivre 50H de formation disciplinaire à choisir parmi les cours de M2 d'AMU ou d'autres universités, et les écoles de jeunes chercheurs. En ce qui concerne les 50H pré-professionnalisantes, ils peuvent faire leur choix dans le catalogue de formations offertes par le collège doctoral, mais également participer à des événements tels la SEME et le forum emploi maths. Le "PhD programm " proposé par l'LCB sera également proposé comme alternative aux doctorants qui ont un sujet inter-disciplinaire en lien thématique avec l'ILCB (<http://www.ilcb.fr/>)

#### 5. **Animation de l'ED**

L'ED encourage et soutient les doctorants et les laboratoires dans l'organisation d'une journée qui leur est consacrée. Pour l'I2M, cette journée aura lieu mercredi 27 février 2019, pour le LIS elle a eu lieu début juillet. Certains doctorants élus recommandent néanmoins que la journée de rentrée de l'ED soit maintenue, car elle réunit les doctorants des deux laboratoires et apporte des informations complémentaires, notamment sur les activités possibles de diffusion scientifique et la vie associative". Ce qui semble le plus intéressant serait de pouvoir constituer un réseau, de pouvoir inviter des anciens qui présentent leurs parcours, en particulier des alternatives aux carrières académiques. La direction de l'ED va se rapprocher des commissions doctorants du LIS et de l'I2M pour se coordonner.

#### 6. **Augmentation des frais d'inscriptions pour les étrangers hors UE**

A l'unanimité moins une abstention le conseil se prononce pour l'écriture d'une motion contre l'augmentation des frais d'inscriptions pour les étrangers hors UE (ceux-ci représentent environ 30 % de l'effectif de l'ED). Cette motion est envoyée à la présidence.

7. **Questions diverses** Un représentant doctorant fait remarquer une anomalie dans la procédure d'inscription. Pour pouvoir s'inscrire en 5ème année ou plus, un doctorant doit soumettre son dossier au VP recherche. Ce dernier peut refuser cette inscription, alors que pour soumettre son dossier le doctorant a dû s'acquitter de la CVEC. La direction de l'ED soulèvera ce problème au sein du collège doctoral. Réponse obtenue a posteriori : en cas de refus d'autorisation d'inscription le doctorant peut se faire rembourser sur le site dédié à la CVEC, il devra fournir une attestation de non réinscription que lui délivrera la scolarité.